N°59
Avril
2015

Murat-sur-Vèbre

Suivez l'actualité de votre commune sur :
www.murat-sur-vèbre.fr

Journal d'informations municipales

Mot du Maire

Chers administrés,

Le Conseil municipal vient le 9 avril dernier de voter le budget 2015. Il concrétise les priorités que nous avions présentées dans les bulletins municipaux précédents. En ce qui concerne le réseau d'eau public communal, la totalité des captages sera réhabilité en 2015 dans le cadre de ce budget. Le projet de rénovation du réseau de distribution se poursuivra sur les deux prochaines années selon le plan décidé avec l'Agence Régionale de Santé.

Vous trouverez dans ce bulletin des informations complémentaires sur le budget qui s'équilibre sans augmentation du taux des taxes communales. Vous y noterez le soutien financier significatif qu'il apporte aux associations organisatrices des manifestations culturelles ou sportives et plus particulièrement à celles qui s'adressent à la jeunesse, comme aussi pour la Petite Enfance, une aide financière à l'installation des assistants maternels et des employés familiaux.

La démocratie locale s'est à nouveau manifestée en mars dernier avec les élections départementales. Un nouveau mode de scrutin, une circonscription élargie et une réforme territoriale encore imprécise faisaient craindre un taux d'abstention très élevé. Notre commune continue de se distinguer avec un taux de participation bien plus élevée que la moyenne nationale et supérieure à celle constatée dans la nouvelle circonscription des Hautes Terres d'Oc, ce dont nous nous réjouissons.

Vous trouverez aussi dans ce bulletin l'état d'avancement de nos projets, l'espace ludique intergénérationnel du Petit Train, l'Hôtel d'Entreprises et l'Agence Postale Intercommunale. Des réflexions sont aussi lancées sur des projets à plus long terme comme la réhabilitation du camping municipal ou l'aménagement de nouveaux locaux pour le service administratif municipal.

Nous commémorerons le dimanche 10 mai à 11 Heures, la fin de la Seconde Guerre Mondiale. Avec les Anciens Combattants nous vous invitons en cette année 2015, année de célébration du centenaire de la guerre de 14 – 18, de venir nombreux honorer la mémoire de toutes les victimes des guerres.

Avec mes sentiments très cordiaux.

Daniel VIDAL
Maire de Murat-sur-Vèbre
Premier Vice-Président de la CCML

SOMMAIRE

- Mot du maire P.1
- Conseil municipal P. 2-3
- Informations communautaires P.3
- Informations municipales P. 4-5
- Habitat P. 6
- Scolaire P..7
- Economie & Agriculture P. 8
- Tourisme P. 9
- Culture & Loisirs P. 10-11
- Agenda P. 12

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2015 :

- Lotissement des Faïsses : Il est approuvé à l'unanimité la proposition de fixer le prix du m² à 26 € contre 33 € initialement prévu. Les dépenses liées aux voies de circulation internes au lotissement sont transférées du budget « Lotissement » au budget communal.
- Monsieur le Maire est autorisé à organiser la consultation des électeurs de la section de La Barraque-Montégut-La Gorge pour répondre à la demande d'acquisition de parcelles faite par Marie-Rose REVEL, Francis GAGLIANO, André RASCOL et Hubert ROUAN.
- Monsieur le Maire est autorisé à engager la procédure de déclassement d'une parcelle du domaine public en vue de sa vente à Marie-Rose REVEL. Tous les frais seront à la charge de l'acheteur.
- Il est choisi le bureau d'étude GAXIEU pour l'étude d'assainissement de l'Hôtel d'Entreprises : GAXIEU 3 450,00 € - CET INFRA 4 760,00 € - ETUDEO 4 800,00 €.
- Il est approuvé la création d'une régie pour la mise en œuvre de la vente de tickets prépayés pour la cantine scolaire (Voir Scolaire)
- Il est approuvé la création d'un poste technique 1ère classe pour une durée de 29 heures en remplacement du poste d'adjoint technique 2ème classe de même durée pour que Sandrine PONS puisse bénéficier de sa réussite à l'examen professionnel correspondant.
- Il est décidé des parcelles dans les bois de La Ramasse et de Lauze destinées à l'affouage et à la vente d'une coupe de bois à la Capelle au bénéfice de la commune par l'ONF. Il est accepté l'achat d'une éclaircie de la parcelle G251 par le propriétaire riverain au prix proposé par l'ONF.
- Il est décidé du transfert d'une partie de l'emprunt réalisé pour la construction de la station-service, (85 000 € couvert par la réception du fonds de concours), au financement des travaux de protection des captages et traitement des eaux.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2015

- Le compte administratif 2014 est voté à l'unanimité ainsi que le compte de gestion et l'affectation des résultats du compte administratif au budget 2015
- Le taux des taxes 2014 sont reconduites à l'unanimité pour l'exercice 2015 :

	Base prévisionnelle 2015	Taux 2015	Produit fiscal
Taxe d'habitation	985 600	6,80 %	67 021
Taxe Foncière Bâti	1 207 000	13,50 %	162 945
Taxe Foncière Non Bâti	102 100	71,24 %	72 736

- Les budgets Général, CCAS et Station-Service sont votés à l'unanimité. Budget Lotissement : Contre : 1, Abstention : 1, Pour : 13. Budget Eau et Assainissement Contre : 1, Abstention : 0, Pour : 14
- Le Maire est autorisé à signer une convention avec le Département pour la réalisation d'un revêtement des espaces communs au Centre de Secours et d'Incendie et au service départemental d'exploitation des routes
- Il est proposé de se prononcer sur la nouvelle compétence « Agences Postales d'intérêt communautaire » votée en conseil communautaire du 11 mars dernier. Contre : 0, Abstention : 2, Pour : 13.
- Le maire est autorisé à vendre le tractopelle Carterpillar année 2003 utilisé par les services techniques pour un montant de 22 000 € suite à l'acquisition d'un nouveau tractopelle décidée par la commission « Travaux » (pour un montant de 72 000 € H.T.)
- Il est demandé l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'implantation de six éoliennes par le promoteur Saméole à Lardénas. Abstention : 1, Contre : 2, Blanc : 5, Pour : 7.
- Il est accepté de lancer la procédure d'enquête publique de déclassement de partie d'un chemin rural pour l'extension d'un bâtiment agricole aux Longagnes. Tous les frais seront à la charge du demandeur.
- Le remboursement des frais de transport pour les conseillers municipaux représentant la Mairie auprès d'instances ou d'organismes, dans le cadre des règles de la Fonction Publique, est voté à l'unanimité.
- Le Maire est autorisé à acquérir deux parcelles pour constituer une réserve foncière jouxtant le cimetière de Murat.
- Suite à la consultation pour assurer les travaux de protection des captages de La Vène, Le Cayrol et Font Ferrier, il est validé le choix de l'entreprise Thouy proposé par la commission d'appel d'offres

COMMISSION MUNICIPALE « TOURISME – COMMERCES - ARTISANAT »

La commission municipale « Tourisme – Commerces – Artisanat » et ses invités, des représentants de l'A.M.E. (association des commerçants muratais), a traité lors de sa dernière réunion de la mise en œuvre de l'agence postale intercommunale et du camping municipal.
Gisèle PUECH, directrice des services touristiques de la Communauté a présenté la future organisation de l'Office de Tourisme qui accueillera à Murat-sur-Vèbre les services postaux.
Il est discuté de l'évolution du camping municipal pour son classement (de 1 à 5*) et la prise en compte des besoins actuels des touristes à partir d'une analyse réalisée sur le site par la Fédération Tarnaise de l'Hôtellerie de Plein Air. Il est décidé de poursuivre cette réflexion en sollicitant la C.A.U.E. pour réaliser une étude globale du site et de ses accès. L'étude s'inscrit dans une approche plus large du positionnement de Murat-sur-Vèbre dans le tourisme sur les Monts de Lacaune.

Informations communautaires

● LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 MARS 2015 (Extraits)

- Rapport N° 02 : Le Président de la CCML est autorisé à signer la convention dans le cadre du contrat Atout Tarn qui comporte les subventions suivantes :
  - Création d'un Centre de Bien Etre : 371 317 €
  - Création d'un Hôtel d'Entreprise : 126 546 €
  - Création d'une structure pour l'accueil des handicapés vieillissants : 126 000 €
- Rapport N° 03 : La commune de Murat-sur-Vèbre met à disposition de la CCML les parcelles cadastrées AC 379 et AC 380 actuellement utilisées pour l'aire de jeux jouxtant la salle du Petit Train pour y installer un espace ludique et intergénérationnel.
- Rapport N° 04 : Le Président est autorisé à demander les subventions permettant le financement de l'espace ludique et intergénérationnel :

DETR 2015	108 896,00 €
Conseil Général	32 668,00 €
Autofinancement	76 228,00 €

- Rapport N° 09 : Il est adopté à l'unanimité la modification des statuts de la CCML avec la compétence d'agence postale intercommunale, agences postales qui seront ouvertes en 2015 à Viane et à Murat-sur-Vèbre.

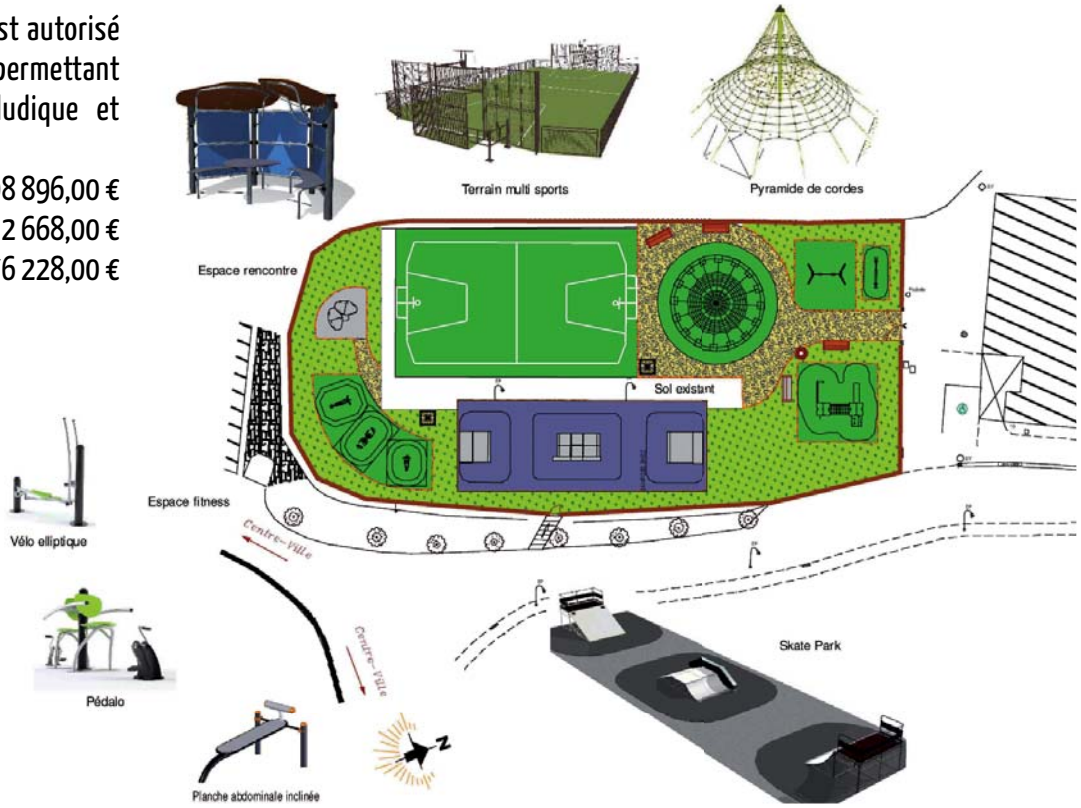

LE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE : UN INVESTISSEMENT DE 1,2 Million €

L'équipe municipale s'est engagée résolument dans la réhabilitation du réseau de distribution pour fournir une eau potable répondant aux exigences légales d'aujourd'hui. Dès le second numéro du bulletin municipal, un dossier technique exposait les enjeux de ce projet et proposait une ébauche du réseau à construire suite à l'étude de rationalisation des captages.
Le 20 février dernier avec l'aide technique du cabinet CET INFRA, nous avons présenté à l'Agence Régionale de Santé et aux financeurs (Agence de l'Eau Adour – Garonne et Conseil Général) le programme des travaux à réaliser. Le projet s'élève à 1 200 000 € et les travaux sont prévus sur trois ans. Le calendrier a été validé et le financement pourrait atteindre 80 % du montant total.
Le réseau sera constitué de 6 unités de distribution comportant un captage protégé, une unité de traitement et un réseau de distribution qui peut inclure un réservoir intermédiaire ou une station de pompage. Les travaux seront menés selon les priorités suivantes :

- Réfection des captages non encore réhabilités avec leur périmètre de sécurité pour assurer la sécurité sanitaire de l'eau et garantir leur protection vis-à-vis des pollutions ponctuelles et accidentelles. **Ces travaux ainsi que les interconnexions (en cas de suppression d'un captage) seront réalisés en 2015 5 et pour le Cayrol et Maminiet en 2016.**
- Réhabilitation des unités de traitement et des réseaux de distribution. **L'essentiel des réseaux sera effectué en 2016** selon un plan de travaux consultable en mairie.

Ainsi à l'issue de ces travaux, le réseau d'eau public de Murat-sur-Vèbre distribuera à ses 639 abonnés d'une manière régulière une eau conforme à la réglementation en vigueur.
A noter, qu'un peu plus d'une centaine d'habitations sur la commune s'alimentent en eau potable par leurs propres ressources (source individuelle ou réseau privé). Il appartient à ces syndicats privés de déclarer leurs captages à l'Agence Régionale de Santé via la mairie et d'assurer la potabilité de leur eau pour leurs usagers.

L'eau potable est aujourd'hui en France, l'un des aliments les plus réglementés et contrôlés. On distingue les critères bactériologiques dont si un seul d'entre eux n'est pas satisfait, rend l'eau « IMPROPRE A LA CONSOMMATION » et les critères physico-chimiques (pH, conductivité ...) qui conduisent à une eau « NON CONFORME » lorsqu'ils ne sont pas respectés. C'est le cas fréquent de nos eaux de montagne peu acides et peu chargées en sels minéraux. Des dispositifs seront installés dans les unités de traitement pour y remédier.

UNE NOUVELLE MAIRIE, POURQUOI FAIRE ?

La Mairie-Ecole, emblème de la ruralité, de la vie au village fait partie de notre patrimoine culturel et familial. Nombre d'entre nous y ont appris à lire, d'autres s'y sont mariés ... Mais ses 63 m2 sont depuis bien longtemps insuffisants pour l'activité du service administratif, l'accueil du public et les réunions de travail. L'école elle aussi change, demande plus d'espace pour les classes, le travail de groupe et les activités périscolaires. Les contraintes de sécurité, même s'il faut les appliquer avec discernement dans notre paisible village, celles devenues obligatoires pour faciliter l'accès aux PMR (personnes à mobilité réduite) sont difficiles à mettre en œuvre dans le bâtiment actuel. Les extensions envisagées dans ce même bâtiment à l'étage avec un accès à l'arrière, n'ont pu se réaliser pour des raisons techniques.
Différentes solutions sont en cours d'étude depuis la réhabilitation d'un bâtiment à une construction indépendante, des solutions cadrées par deux contraintes majeures : un accès et un usage grand public réglementaire et un investissement maitrisé.

LA COMMEMORATION DU 8 MAI 1945

La commémoration nationale de la victoire des Alliés sur le nazisme le 8 mai 1945, sera organisée le dimanche 10 mai à 11 H devant le monument aux morts de Murat-sur-Vèbre. Cette cérémonie prend en cette année 2015 une signification particulière, celle de la commémoration du centenaire de la guerre de 14 – 18 et intervient quelques mois après les attentats de janvier dernier.
Daniel VIDAL et le Conseil Municipal, Jean ROUANET et les Anciens Combattants invitent la population à assister à cette Cérémonie Commémorative pour honorer la mémoire de toutes les victimes des guerres et transmettre la mémoire des conflits du XXème siècle aux jeunes générations.

ACCES SALLES MUNICIPALES

Il est rappelé, suite au changement de la serrure sur la porte d'entrée de la salle du Petit Train, que les clefs des salles municipales doivent être retirées au secrétariat de la Mairie aux heures ouvrables et ramenées dans les meilleurs délais (caution de 20 €).

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Depuis le 1er janvier 2015, la population légale de la commune s'établit selon l'INSEE à 863 habitants. La comparaison préconisée sur des périodes de 5 ans, montre une stabilité de ce chiffre par rapport au dernier recensement (867 habitants). **Pour en savoir plus : www.insee.fr**

ELECTIONS DEPARTEMENTALES DE MARS 2015

Résultat du 1er tour du 22 mars

	Canton Les Hautes Terres d'Oc		Commune de Murat-sur-Vèbre	
	Nombre	% Inscrits	Nombre	% Inscrits
Inscrits	11 502		764	
Abstentions	4 437	38,57 %	246	32,20 %
Votants	7 065	61,42 %	518	67,80 %
Blancs	192	1,67 %	12	1,57 %
Nuls	160	1,39 %	16	2,09 %
Exprimés	6 713	58,36 %	490	64,14 %

	Les Hautes Terres d'Oc		Ex-canton Murat/Vèbre		Murat-sur-Vèbre	
	Nombre	% Expr.	Nombre	% Expr.	Nombre	% Expr.
Corinne Mazenc Guillaume Thévenin	1 590	23,69 %	201	20,16 %	94	19,18 %
Nelly Barthés Jacques Pagés	1 556	23,18 %	157	15,75 %	105	21,43 %
Philippe Folliot Brigitte Pailhé-Fernandez	3 567	53,14 %	639	64,09 %	291	59,39 %

Philippe FOLLIOT et Brigitte PAILHE-FERNANDEZ, titulaires,

Daniel VIDAL et Véronique GOBÉ remplaçants,

sont élus conseillers départementaux

ENCORE LES CHIENS

Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que les plates-bandes ou les espaces publics ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il y a des solutions, ramasser les déjections ou ... aller les promener dans notre vaste nature. Depuis le 1er juillet 2008, tout propriétaire de chien risque de devoir payer une amende au cas où il ne ramasserait pas les déjections de son cher toutou. Un arrêté pris par le Maire (voir le site web : Mairie/Conseil Municipal/Arrêtés et décisions du Maire) apportera la caution juridique à ce rappel au mieux vivre ensemble. Mais le simple respect des employés municipaux devrait convaincre nos concitoyens !

LE BUDGET COMMUNAL 2015

Budget Général

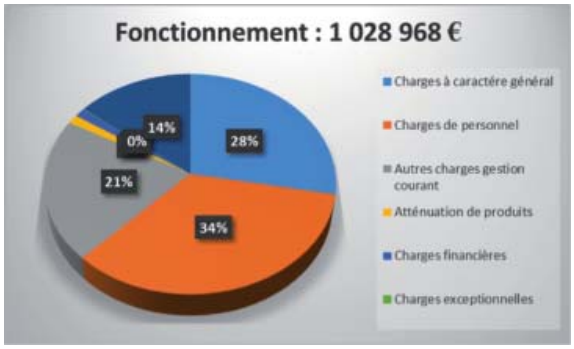

Budget Eau et Assainissement

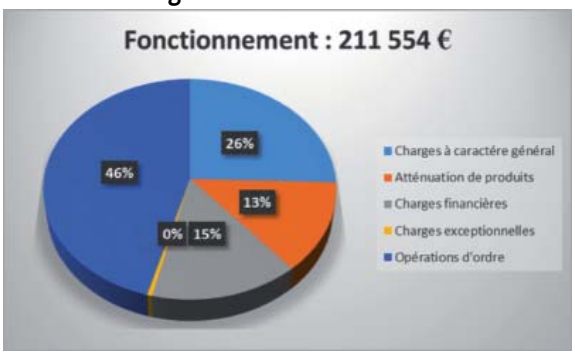

AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT : UN PREMIER BILAN

La communauté de commune des Monts de Lacaune et la commune de Murat-sur-Vèbre ont lancé depuis le 1er janvier 2014, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider à améliorer les logements. Ce dispositif confié à Habitat et Développement est une aide personnalisée aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs pour leur faciliter financièrement différents types de travaux : rénovation, travaux d'économie d'énergie, adaptation au handicap...
Sur l'année 2014, 42 dossiers de travaux ont été déposés dont 7 sur la commune de Murat-sur-Vèbre. Le montant moyen des travaux s'élève à 14 722 € dont 9 908 € de subvention.
Les bénéficiaires disposent de trois années pour réaliser les travaux en bénéficiant de l'aide financière obtenue.
Le programme se poursuivra sur les deux prochaines années et nous rappelons qu'un délai moyen de trois mois entre le premier contact et l'obtention de l'aide est constaté sur la plupart des dossiers.
Pour en savoir plus (Habitat et Développement) : renseignements téléphoniques au 05 65 73 65 76 du lundi au vendredi et permanences en mairie de Laeticia Ginisty :
- Murat-sur-Vèbre le 2ème jeudi du mois de 10 H 30 à 11 H 30
- Lacaune le 1er jeudi du mois de 10 H 30 à 11 H 30

OPÉRATION FAÇADES

Le dispositif d'aide financière OPAH concerne de plus à Murat-sur-Vèbre une « Opération Façades » pour accompagner les propriétaires lors des travaux de ravalement de leurs façades anciennes le long de la rue principale du bourg.

DES PRETS A TAUX ZERO DANS L'ANCIEN

Prévue par le projet de loi de finances pour 2015, cette ouverture du PTZ dans l'ancien sur des territoires en milieu rural est destinée à favoriser la revitalisation des centres bourgs. Conditionnée à des travaux de rénovation, elle permettra de mieux prendre en compte la situation de ménages qui souhaitent acquérir et rénover un logement existant.
Pour être éligibles au PTZ, les opérations d'acquisition d'un logement ancien dans ces communes devront s'accompagner de travaux d'amélioration d'un montant au moins égal à 25% du coût total de l'opération. Ces opérations bénéficieront d'un PTZ aussi avantageux qu'une opération de construction neuve.
Le PTZ dans l'ancien concerne les communes sélectionnées pour leur caractère rural, leur niveau de services et d'équipements existants et leur potentiel de logements à réhabiliter pouvant être remis sur le marché. Parmi la liste des communes rurales tarnaises concernées, Murat-sur-Vèbre.

L'AGENCE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DU TARN

Service d'intérêt général, l'ADIL permet d'avoir des réponses fiables sur toutes les questions juridiques, financières et fiscales en matière d'habitat. Les conseils de l'ADIL sont gratuits, neutres et indépendants.
Propriétaire bailleur ou locataire y trouveront des réponses aux questions relatives aux travaux, aux charges, aux obligations réciproques des parties, aux moyens de limiter les impayés de loyer.
Et pour les futurs accédants à la propriété, l'ADIL apporte une réponse personnalisée (prêts, contrats de construction ou de vente, assurances, garanties ...) à tous les aspects avant d'acheter ou de faire construire.
Pour rencontrer gratuitement un conseiller juriste et financier de l'ADIL : prendre RDV au 05 63 48 73 80.
Pour en savoir plus : www.adiltarn.org

JUGEMENT EN DATE DU 25/03/2015

Monsieur Jacques COLOMBIER c/Commune de Murat-sur-Vèbre
Le Tribunal administratif de Toulouse rejette la requête de M. Colombier contestant les certificats d'urbanisme négatifs délivrés par le Maire de Murat-sur-Vèbre pour la construction d'un groupe de quinze villas avec garage sur un terrain situé au lieudit Peyroux Rive Gauche.
M. Colombier est condamné à verser une somme de 600 (six cents) euros à la commune à titre de dommages.
Le délai d'appel pour les parties est de deux mois.

DRAPEAUX EN BERNE

Le 8 janvier à 12 H, en hommage aux victimes des actes terroristes, les enfants de l'école primaire ont observé la minute de silence nationale en présence du Maire Daniel VIDAL et des conseillers municipaux. Les enfants ont été ensuite invités par leurs enseignants à discuter des événements.
Quelques muratais se sont joints à la marche silencieuse organisée à Viane par la municipalité et le Foyer laïque : « c'est en silence qu'une importante colonie, avec ou sans panonceaux, est parvenue au centre de Viane, manifestant ainsi sa volonté de combat pour la liberté et les valeurs de la République. »

DES TICKETS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Suite à la décision du Conseil Municipal, l'accès à la restauration scolaire s'effectue avec des tickets prépayés présentés chaque matin par l'élève à son institutrice. Les modalités ont été présentées aux parents d'élèves et mises en œuvre à la rentrée des vacances de février dernier. Les carnets de tickets (10 x 3 €) sont en vente à la Mairie aux heures d'ouverture au public. En cas de difficultés, contacter directement les adjoints concernés : Nicole STELLA (06 30 86 28 29) ou Christiane ROQUE (06 75 82 35 23)

Une bien jolie fête pour Olivier

NOUVEL ACCUEIL DES ELEVES

Depuis la rentrée des vacances de février une nouvelle organisation a été mise en place pour l'accueil du matin à partir de 7 H 45. Il se fait désormais à la Bibliothèque, lieu déjà utilisé pour l'accueil du soir jusqu'à 18 H 15

LE PROGRAMME DE LA M.J.C.

La M.J.C. qui assure les activités sportives, culturelles et de loisirs pour les petits ... et les grands a tenu son assemblée générale le samedi 28 mars. Sa présidente Nicole STELLA a présenté le rapport moral et la trésorière Aurore MUNOZ, le bilan financier. Un nouveau bureau a été élu avec Laure SALES pour trésorière et pour le secrétariat Francine PASTOL et Pauline MORETTE.
A cette occasion, le programme des activités destinées aux enfants et adolescents a été discuté. Cet été seront proposés des stages de roller (du 13 juillet au 17 juillet), de tennis et de VTT (dates à confirmer).
La participation aux stages qui sera précisée dans le programme détaillé se situera entre 30 et 40 €. Et pour les enfants de maternelle et primaire, différentes activités à la journée (8 H 30 à 17 H 30) seront animées par Sabine (5 € par jour et par enfant).
Le programme définitif sera affiché aux emplacements habituels vers le 20 mai et les préinscriptions pour les activités animées par Sabine sont dès à présent ouvertes (réponse souhaitée pour le 3 mai au plus tard).

CHASSE A L'ŒUF

La M.J.C. donne rendez-vous aux enfants le jeudi 23 avril à 15 H au stade pour une chasse aux œufs de Pâques.
(Participation de 1 €).

Economie & Agriculture

● UNE JEUNE ENTREPRISE QUI MONTE ...

La SARL COLLET dont le siège social se situe à Cambon doit son origine à la vente de terreau aux pépiniéristes du Bas-Languedoc. Son activité s'est étendue aux travaux publics et aux travaux forestiers qui constituent aujourd'hui l'essentiel de son chiffre d'affaire de 450 K€ ; son domaine d'activité, les hauts cantons autour de Murat-sur-Vèbre où se sont installés le fondateur de l'entreprise et ses fils, les frères COLLET. On lui doit à Murat, les travaux de terrassement et le réseau pluvial de la station-service.

Une jeune entreprise dans le domaine des travaux publics qui investit dans le matériel et, à qui on souhaite de grandir pour pouvoir embaucher...

● L'HÔTEL D'ENTREPRISES DES MONTS DE LACAUNE

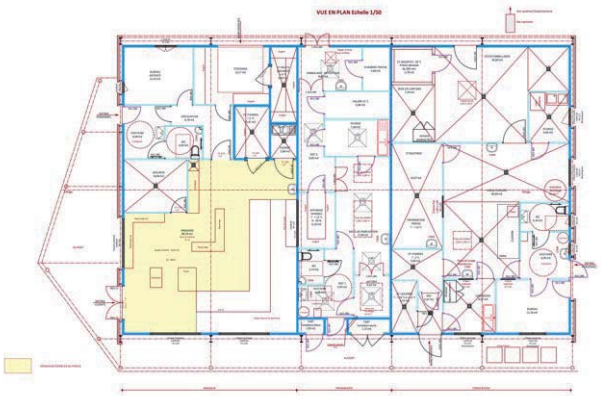

Dans le cadre du projet d'implantation de l'Hôtel d'Entreprises décidé par la Communauté des Communes des Monts de Lacaune en soutien aux producteurs locaux, la Chambre d'Agriculture du Tarn organise une formation « Mettre en place un magasin de producteurs ». Le stage est destiné aux membres du groupe de travail qui œuvre depuis plusieurs mois sur l'organisation du magasin de producteurs, l'une des composantes de l'Hôtel d'Entreprises.

La formation se déroulera sur une durée de 3 jours de mars à octobre 2015.

La première demi-journée qui a eu lieu le jeudi 19 mars à Murat-sur-Vèbre dans la salle « Associations », était consacrée aux différents statuts possibles de la structure collective gestionnaire du magasin et aux éléments de décision à prendre en compte pour choisir le statut le plus adapté. La seconde, le 17 avril dernier, avait pour objet d'établir l'investissement nécessaire à l'équipement du magasin.

A l'issue de ce cycle, les producteurs, à ce jour une dizaine, souhaitant s'investir dans la gestion du magasin décideront de la structure juridique adéquate.

Pour plus d'informations, contacter Carole BOU (Chambre d'Agriculture du Tarn) ou Marie-Françoise LANDES (Syndicat intercommunautaire Hautes Terres d'Oc) ou Bernard ROUMESTANT Adjoint Tourisme – Economie.

● LES COMMERCANTS MURATAIS COMMUNIQUENT

L'Association Montagne Entreprise qui regroupe les commerces et artisans muratais fera paraître prochainement leur annuaire, une heureuse initiative pour les faire mieux connaître et ... inciter les résidents comme nos visiteurs à préférer l'offre de proximité !

FÊTE DU COCHON ET ... DU TERROIR

Le Pari Mutuel Rural a connu un grand succès lors de la Fête du cochon le 8 mars dernier. C'est un éleveur récemment installé sur la commune, Benoit Pastol, qui avait bien voulu contribuer à cette manifestation. Certifiée agriculture biologique, la Ferme de Randy élève différentes races de porc en plein air intégral et commercialise la viande en vente directe.

LA POSTE ET L'OFFICE DE TOURISME

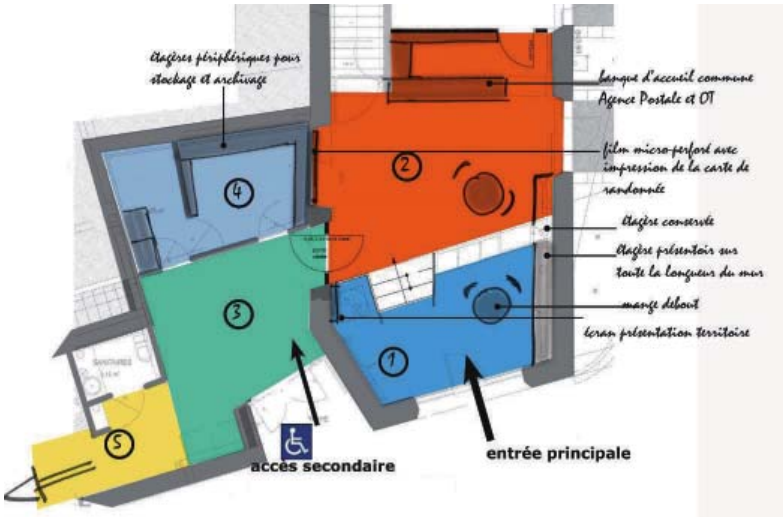

• 1 - Accueil • 2 - Banques d'accueil • 3 - Wifi • 4 - Annexe/stockage • 5 - Accès Salle Histoire

Les services postaux ne seront plus délivrés depuis le bureau de Poste dans les derniers jours de mai 2015. Ils seront proposés à l'Office de Tourisme qui offrira au public deux banques d'accès, l'une dédiée à l'Agence Postale Intercommunale et l'autre au Tourisme dans un environnement adapté à ces nouveaux usages, dont l'accès aux PMR (personnes à mobilité réduite). Un espace Wifi complémentaire fournira un accès internet en wifi.
Tous les services seront disponibles dans cette nouvelle organisation avec une restriction sur le montant des dépôts ou retraits d'argent (350 €), les opérations financières complexes restant assurées par le conseiller bancaire. Le transfert des services postaux dans une agence intercommunale s'accompagne du changement du système informatique avec des restrictions d'accès aux comptes des clients de la Banque Postale. Le nouveau poste de travail ne permettra pas ainsi de visualiser le compte de ces clients.
Les services postaux seront fournis par un agent de la CCML et disponibles aux mêmes horaires que La Poste actuelle ; pour la période de juin à septembre ils seront élargis aux horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme.
Jean-Claude Baron, Directeur d'Etablissement de La Poste Lacaune-Brassac et la direction Tourisme de la CCML mettront tout en œuvre pour assurer ce transfert dans les meilleures conditions pour les usagers.
Les modalités pratiques et le calendrier d'ouverture de l'Agence Postale Intercommunale seront annoncés dans la presse locale.

CONCOURS COMMUNAL DE FLEURISSEMENT

La remise des prix aura lieu le samedi 23 mai à 11 H à la Salle des Fêtes et sera suivie d'une rencontre amicale.

LE CIRCUIT DU COL DES SAINTS EST REOUVERT

Comme prévu, le circuit de randonnée pédestre du Col des Saints a été balisé par Los Passejaires avec l'aide des services techniques municipaux. Retracé par la direction Tourisme de la communauté des Monts de Lacaune, sa signalétique a été financée par Éole-Res. Le départ se situe toujours depuis le parking de l'église et permet de (re)visiter le dolmen de Castelsec, ce monument mégalithique découvert il y a maintenant cinquante ans que relatait La Dépêche du 25 janvier 1964 :

« Le syndicat d'initiative de Murat alerté par M. Jean Carrière du Cloutet, en collaboration avec M. l'abbé Jean Rascol vient de découvrir le 14 janvier 1964 sur le territoire de la commune de Murat à la Devéze-du-Cloutet dans le tènement de Castelsec un nouveau monument mégalithique. Il s'agirait cette fois d'un dolmen, le premier signalé dans notre région qui compte tant de menhirs et de statues-menhirs.
C'est une importante dalle de granit de 30 à 40 cm d'épaisseur et de 1 m 80 sur 2 m de surface présentant sur la partie supérieure une concavité de la grandeur d'un corps humain. Cette pièce est supportée par quatre piliers de même nature dessinant deux lignes parallèles orientées nord –sud.
Cet ouvrage certainement antérieur à l'âge de bronze se trouve sur le tracé de la voie celtique maintenant bien délimité par la statue menhir du Col des Saints, Candoubre et les menhirs du Pré du Roi et de la Grange de Trèdos en direction de Caylus et de la Pierre Plantée de Lacaune. »

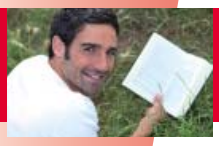

Culture & Loisirs

LE CINEMA A MURAT

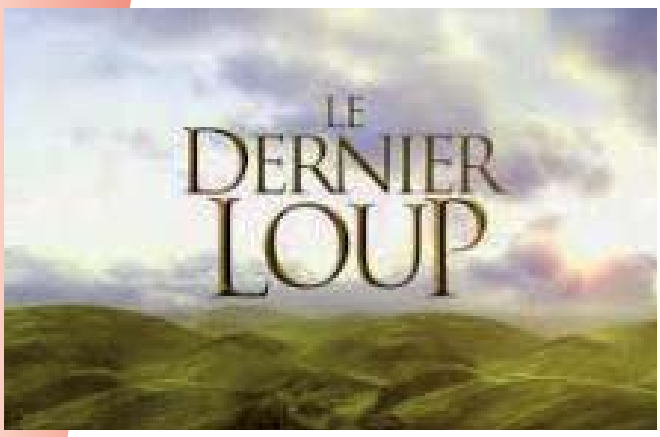

Le palmarès de la dernière cérémonie des Césars et les audiences des films en France confirment la qualité de la programmation de CINECRAN 81 à Murat-sur-Vèbre : « Spartacus et Cassandra » présenté en avant-première en octobre 2014 a rencontré un grand succès à sa sortie dans les salles d'art et d'essais en février 2015, « Les Combattants » ont remporté trois récompenses aux Césars, tous les grands succès populaires sont passés à la Salle des Fêtes : Astérix, la Famille Bélier ...

Une programmation réussie qui devrait convaincre les amateurs de cinéma de fréquenter les séances à Murat (Voir la programmation sur les afficheurs publics ou sur le site à la rubrique Culture & Loisirs/Cinéma).

LES CLOCHES DE NOS EGLISES : UN PATRIMOINE A PRESERVER

Jean-Pierre CARME lors du concert donné en l'église de Murat-sur-Vèbre en décembre dernier par Les Carillons Tarnais s'est proposé de faire le recensement des cloches de nos églises. Le document est consultable à la Bibliothèque Municipale et nous rappelle l'importance de ce patrimoine : l'une des cloches de l'église Saint-Etienne est datée de 1693, une autre dans l'église Notre-Dame de l'Assomption de 1789 ...

Cloche Boissezon : Blason du fondeur lorrain BRENEL

Cloche Murat :
Détail de la frise décorative

En bref, un patrimoine discret mais qui témoigne de la longue histoire de notre communauté. Un patrimoine aussi à entretenir au travers d'un contrat avec une entreprise spécialisée Campa et ... l'aide précieuse de quelques paroissiens dévoués.

VENDREDI 8 MAI : LE CHEF D'ŒUVRE DE PAGNOL

Après les succès de MARIUS, FANNY, CESAR et LA FILLE DU PUISATIER, depuis plusieurs saisons, aux six coins de l'hexagone, Jean-Claude BAUDRACCO et ses talentueux comédiens, véritables gardiens du temple du répertoire méridional, viendront se produire à Murat-sur-Vèbre avec le premier volet de la TRILOGIE : MARIUS. La compagnie de Jean-Claude BAUDRACO présente ce grand classique du théâtre français à 21 Heures dans la Salle des Fêtes. Une « co-production » d'associations qui ont constitué une entente cordiale (et efficace !) pour proposer des activités culturelles et festives : MJC – Les Ainés du Castélas – Comité d'Animation de Murat/Vèbre et A.M.E.

LES FÊTES DE L'ETE SE PREPARENT ...

C'est par la Fête de l'Auto ancienne, le dimanche 21 juin, que « démarrent » les manifestations festives de l'été. Cette seconde édition d'un rassemblement à Murat des passionnés de voitures anciennes apporte une nouveauté : une course de caisses à savon (chronométrée !) dans les rues pentues du village. Et comme l'année passée : la présentation des voitures anciennes avant une ballade sur les routes des Monts de Lacaune, des essais sur la route fermée du Bouissounet, un repas terroir et une fin de journée en musique ...

GENERATIONS MOUVEMENT ET INFORMATIQUE

Eh bien oui, à Murat le club du troisième âge s'est mis en mouvement vers les technologies modernes de communication depuis bientôt 3 ans.
Tous les vendredis matin, hors vacances scolaires, une vingtaine d'élèves studieux (euses) âgés (es) de 60 à 80 ans se présentent dans l'enceinte des locaux des Ainés du Castélas portant fièrement leur propre ordinateur portable.

Chacun à son niveau, après avoir vaincu la peur de se frotter à un appareil aussi « savant », commence la rédaction de documents à l'aide d'un traitement de textes, effectue quelques calculs de base avec un tableur, s'initie au copie/collé, rédige des listings, s'initie au publipostage ou à la rédaction d'étiquettes, se familiarise avec le web, apprend à surfer, télécharge et traite des photos depuis son appareil numérique, photos qu'il présente ensuite sous forme de diaporama, télécharge de la musique, gère l'ensemble de ses dossiers et répertoires, télécharge des logiciels ou des anti-virus gratuits, envoie et gère des mails, s'exerce à la vidéo conférence avec ses petits enfants ou ses amis, utilise des sites d'informations ou des sites utilitaires.
Et tout cela dans la liberté de chacun, dans la bonne ambiance et sous la houlette de deux formateurs qui ont ici le même âge que les élèves.

Si vous êtes intéressés, prenez contact avec les responsables du club :
Présidente : Georgette GALTIER / Secrétaire et formateur : Bernard ARRIBAT / Trésorier et formateur : Jean-Louis RAZIMBAUD (Formation gratuite, moyennant une adhésion obligatoire au club d'un montant de 15 € pour l'année).

ASSOCIATIONS

Lors de la rencontre interassociations du 11 avril dernier, il a été convenu de publier un annuaire des associations murataises et de tenir un Forum pour présenter leurs activités au grand public.

Ce premier Forum «Associations» se tiendra le mercredi 19 août en fin d'après-midi, lors de la journée Brocante et Marché de Nuit. Toutes les associations inscrites sur le site murat-sur-vèbre.fr seront contactées. Pour les autres, merci de nous contacter : contact.murat@orange.fr

Un voisin, un ami nous a quittés : Yves Rouquette, chantre de la culture occitane, est mort dimanche 4 janvier à l'âge de 78 ans à son domicile de Camarès, dans l'Aveyron.
« Yves Rouquette, homme engagé, poète, romancier, auteur de théâtre, chroniqueur, est né à Sète dans une famille de cheminots, mais il est resté tourné vers le sud-Aveyron, pays de ses origines, découvert pendant les deux années d'enfance qu'il y passa durant la guerre et passionnément aimé depuis. Jusqu'à la fin de sa vie, son œuvre aura été la célébration d'un peuple, qui ne peut être que le menu peuple, et la quête d'un Dieu qui a déserté le ciel pour se loger dans le corps des plus humbles d'entre nous. Dans une langue qui coule comme l'eau et souffle comme le vent, superbe de simplicité, il célèbre la gloire des gens de peu, la beauté muette et tragique de leurs vies oubliées et la noblesse de « l'ordinaire du monde », hommes, bêtes et objets. »

Marie-Jeanne Verny

Agenda

AGENDA COMPLET : WWW.TOURISME-MONTSDELACAUNE.COM

● MAI ●

Vendredi 1ER mai

Randonnées du Muguet

Des randos pour tous ...

Samedi 2 mai

Bal avec MANHATTAN proposé par le Comité des Fêtes à la Salle du Petit train - Bodega à partir de 20 H

Vendredi 8 mai

Théâtre 21 H à la Salle des Fêtes

Le chef d'œuvre de Marcel Pagnol **Marius** adaptée et mise en scène par Jean-Claude BAUDRACCO

Dimanche 10 mai 11 H

Commémoration au monument aux morts de Murat-sur-Vèbre

Jeudi 14 mai

Printemps du Laouzas

Samedi 30 mai

Assemblée Générale des Anciens Sapeurs-Pompiers de Paris du Tarn

Dimanche 31 mai

Cinéma à la Salle des Fêtes

17 H **Pourquoi j'ai pas mangé mon père** de Jamel Debbouze

20 H 30 **Stilla Alice** (Oscar 2015 de la meilleure actrice)

● JUIN ●

Samedi 13 juin

Journée des moulins à Narulle

Dimanche 21 Juin

C'est la Fête à Murat

Fête de l'Auto

Fête de la Musique

● JUILLET ●

Du vendredi 17 juillet au dimanche 19 juillet

Grandes Fêtes de la Madeleine et son Feu d'Artifice le samedi

Bodega – Brasucade – Repas cabaret – Bals – DJ ...

Les incontournables de l'été à Murat-sur-Vèbre

Dimanche 2 août : Foire aux Produits du Terroir et Fête médiévale – Cinéma en plein air

Dimanche 9 août : Fête des Battages

Mercredi 19 août : Brocante et Marché de nuit

Forum des Associations

Dimanche 20 septembre : Foulées de Saint-Jacques

Foire mensuelle à Murat 2ème mardi du mois

Mairie de Murat-sur-Vèbre

Avenue du Languedoc - 81320 Murat-sur-Vèbre

Tél. 05 63 37 41 16 - Fax 05 63 37 16 52

mairie.murat81@wanadoo.fr

Responsable de la publication : Daniel Vidal

Rédaction : Commission Communication

contact.murat@orange.fr

Impression : Imprimerie Périé 81230 Lacaune

IMPRIM'VERT®